

Vannes le 19 février 1859

Règlement d'eauRivière d'ArsMoulin de Quibun

Monsieur l'Ingénieur en Chef

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon arrêté en date du 12 février 1859 portant règlement d'eau du moulin de Quibun sur la rivière d'Ars dans la Commune de Nahensa a été notifié le 15 de ce mois à Monsieur Audun de Kerdrel, propriétaire de ce moulin.

Provez etc

Le Préfet

Signé Periquet

Pour copie conforme délivrée à Monsieur De Trémerville

Vannes le 22 février 1859.

L'Ingénieur en Chef du Morbihan

Pour copie conforme délivrée à Monsieur Mouton
Conducteur des Ponts et Chaussées à Rochefort.

Vannes le Avril 1859.

Samt. 19^e février 1859

Règlement
d'eau.
~~~~~

Rivière d'Arz.  
~~~~~

Moulin de Guiban

Monsieur l'Ingénieur en chef.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon arrêté en date du 12 février 1859, portant règlement d'eau du moulin de Guiban, sur la rivière d'Arz, dans la commune de Malansac a été notifié le 10 de ce mois à M. Adrien de Clerdel, propriétaire de ce moulin.

Recevez V^{re}...

Le Préfet.

signé: Coriquet.

Cette copie conforme est délivrée à M^{rs} de frimiville.

Samt. 22 février 1859
L'Ingénieur en chef de Morbihan



Copie Conforme à délivrer à M. de frimiville.

P